

M. Seknadje part de propositions que l'on avance parfois pour essayer de définir le maître E :

I - Se définir par des modalités de travail particulières
“Le maître E travaille avec de petits groupes d'élèves”

Ces modalités de travail particulières ne permettent pas de définir l'identité du maître E. Pour s'en convaincre, il suffit de faire l'inventaire des différentes structures dans lesquelles le maître E travaille : regroupement d'adaptation, C.L.I.S., foyer de l'enfance, etc. C'est plutôt la diversité des types de fonctionnement qui caractérise le maître E.

M. Seknadje nous dit également que ce type de définition a ses revers :

Le maître E devient alors un maître qui fait le même travail que ses collègues en classe, mais avec des conditions de travail meilleures. Il sera considéré comme privilégié par les autres enseignants.

On pourra aussi lui reprocher de ne pas réussir la remise à niveau des élèves alors qu'il a des conditions de travail favorables (petits groupes).

On pourra également penser que l'augmentation du taux d'élèves par classe est provoquée par la transformation des classes d'adaptation en regroupements (effectif nul). Le maître E ne s'occupe plus des élèves en difficulté que deux fois par semaine, et le reste du temps, les enseignants se retrouvent avec plus d'élèves en classe et des élèves en difficulté en plus...

M. Seknadje en conclut que ce ne sont pas les conditions de travail qui justifient notre spécialisation. Le maître E fait à peu près le même travail, qu'il soit en classe fermée ou en petit groupe.

II - Se définir par rapport au maître G
“Le maître E travaille là où il n'y a pas d'affectif”

Tout contenu de savoir ou d'apprentissage est affectivé. M. Seknadje fait référence en exemple au “gai savoir” de Nietzsche.

La distinction entre maître E et maître G ne se fait pas sur l'absence de travail dans le domaine affectif. Un enfant qui fréquemment ne comprend pas les notions ou situations proposées en classe, peut finir par déprimer.

Dans ce cas, le travail de réconciliation de l'élève avec l'apprentissage est du domaine du maître E : il s'agit de l'amener à comprendre les notions en jeu.

III - Se définir par rapport au maître de classe ordinaire
“Le maître E fait de la pédagogie différenciée”

S'il s'agit de faire récupérer un bagage pour suivre la classe sans trop de difficulté, cela correspond au travail du maître de classe. Nous sommes alors en concurrence avec lui.

M. Seknadje cite la circulaire 76-77 sur le soutien. La pédagogie différenciée, le travail en autonomie, etc. appartiennent au champ d'action du maître de classe ordinaire.

Il ajoute même que, si le maître E fait ce travail, cela a des effets pires pour l'enfant que si on ne l'aidait pas.

En effet, si on cède à la pression de l'enseignant qui dit ne pas avoir le temps de s'occuper de ces enfants individuellement, on le décharge de ces élèves. Résultat, il s'en occupe encore moins.

Or, une aide deux fois par semaine sera moins efficace qu'une attention quotidienne à ces élèves en difficulté.

IV - Définir la fonction de maître E

“Que fait-il?”

Récapitulons, selon M. Seknadje :

Il fait à peu près le même travail en classe fermée qu'en petit groupe.

Les actions du maître E ont un versant affectif. Il cherche à réconcilier l'élève avec la possibilité d'apprendre.

La compétence du maître E ne peut se confondre avec celle du maître ordinaire.

Le maître E n'est pas seulement un enseignant qui travaille de façon individualisée, il a une spécialité.

A partir de l'étude des réponses d'un enfant de 7 ans 1/2 en classe d'adaptation lors d'un exercice de discrimination visuelle, M. Seknadje précise en quoi peut consister cette spécialité :

(N.B. Cette partie du compte-rendu fera peut-être double emploi avec le texte transmis par M. Seknadje)

Le maître E cherche à comprendre la logique de l'élève.

Pour M. Seknadje, un enfant qui fait l'effort de réaliser une tâche scolaire, n'a jamais un comportement aberrant.

Dans 80% des cas, c'est seulement une apparence. En fait, l'enfant en difficulté a une logique personnelle qu'il s'agit de découvrir.

L'hypothèse que l'enfant n'a pris en compte qu'une partie de la consigne (c-à-d “entoure tous les groupes de deux lettres”) ne tient pas selon M. Seknadje :

les élèves sont attentifs à une consigne ; le problème est plus au niveau de son interprétation par l'enfant.

Ici, l'enfant a raisonné au niveau perceptif. A chaque fois il y a une lettre haute et une lettre basse à côté. Sur ce plan, tous les groupes sont identiques au premier, c'est pourquoi elle les entoure tous.

L'identique se conçoit toujours d'un certain point de vue.

L'identité du signe perceptif est conventionnelle et non perceptive.

Du point de vue perceptif, il y a plus de différences entre b et **B** (<— en rouge) qu'entre b et d.

La plupart du temps, les enfants n'ont pas besoin d'apprendre à distinguer visuellement b et d :

95% des élèves voient la différence entre le rond à droite et le rond à gauche du bâton, mais ils considèrent que cette différence n'est pas significative, “Ils sont beaucoup pareils”.

Par contre, la seule chose qui est pareille entre b et B ne se voit pas... Sous deux graphies différentes se cache une même lettre.

Cette identité abstraite est difficile à construire. L'enfant doit apprendre à connaître les lettres intellectuellement et non perceptivement.

Le travail du maître E est d'aider l'enfant en difficulté à passer des connaissances et des raisonnements basés sur le perceptif à des connaissances intellectuelles et à des raisonnements plus abstraits.

M. Seknadje cite un autre exemple :

Il s'agit de retrouver le mot "pomme" dans une page d'album.
L'enfant le fait sur une première page et est incapable de retrouver le mot sur une page suivante.

Ce n'est pas un problème de mémorisation. Ici, les indices que prend l'enfant pour reconnaître le mot ne sont pas intrinsèques mais circonstanciés : C'est le mot à la fin de la deuxième ligne sous le dessin.

Le travail du maître E consiste également à aider l'enfant en difficulté à décontextualiser ses connaissances.

Il s'agit d'abstraire le concept à partir des différents exemples où il l'aura rencontré. Dans l'exemple, le mot "pomme" est celui qui s'écrit avec les signes p . o . m . m . e quelles que soit les circonstances où je le rencontre.

Souvent le maître E se limite aux apprentissages liés aux domaines de la lecture et des mathématiques. Or, si l'on se réfère aux exemples ci-dessus, derrière la difficulté, il y a souvent un problème de mentalisation.

La mentalisation est définie par M. Seknadje comme le passage de la perception à l'acte mental, et comme la relation entre l'intellect et le moteur. L'élève doit se construire un espace mental de travail.

Lorsqu'un enfant a des problèmes d'orientation spatiale et temporelle, il faut dissocier :

- le registre perceptif (par exemple : la droite, c'est du côté de la fenêtre) et le registre mental (la droite, c'est tout ce qui se trouve de ce côté de mon corps)
- la capacité d'énonciation et l'organisation mentale. Par exemple, il est inutile de proposer un apprentissage du vocabulaire spatial (concepts de Boehm), si l'enfant ne structure pas mentalement les repères correspondants.

Il y a nécessité pour le maître E de faire un travail psychomoteur s'il veut aider à mettre en place cette organisation mentale.

M. Seknadje montre une séquence vidéo où un maître E travaille sur la mise en place de repères spatiaux avec différents exercices de repérage sur le corps en mouvement.

M. Seknadje revient sur la principale fonction du maître E selon lui : l'interprétation du fonctionnement intellectuel de l'élève.

Les adultes que nous sommes ont censuré le fonctionnement intellectuel de leur enfance, d'où notre difficulté à interpréter les réponses des enfants.

M. Seknadje insiste sur le fait qu'il s'agit d'une correction et non d'une vérification systématique. Ce qui explique qu'elle n'ait pas corrigé la deuxième case.

La vérification systématique n'est pas spontanée, c'est une habitude à travailler.

Le maître E participe à la mise en place chez l'élève de savoir-faire méthodologiques tels que la vérification du travail effectué.

D'autre part, il y a toujours un décalage entre l'intention de produire qu'avait l'enfant et le produit de son travail. Si bien qu'après coup, il est difficile pour un enfant de 7-8 ans de commenter son travail.

M. Seknadje réaffirme l'importance d'observer la démarche de l'enfant en situation pour comprendre son fonctionnement intellectuel.

Suite au travail en ateliers et pour conclure M. Seknadje reprend quelques idées :

Classe d'adaptation et structure d'adaptation.

Il paraît important à M. Seknadje de maintenir dans l'identité du maître E la possibilité d'exercer en classe. Pour les maîtres G le fait de revendiquer le droit de ne plus exercer en classe a entraîné une perte de reconnaissance dans l'institution selon lui.

L'identité du maître E pourrait se définir dans un rôle d'adaptation au sens large. Conserver le travail en classe et en regroupement, ainsi que la palette de fonctionnements possibles, permet de garder une crédibilité au maître E dans ce rôle.

La classe d'adaptation est une structure qui convient pour l'enfant qui ne se repère pas dans le parcours scolaire, ne comprend pas son fonctionnement, n'a pas de projet individuel (enfant en manque de repères socio-culturels et spatio-temporels), tandis que le regroupement d'adaptation est indiqué pour l'enfant qui ne se repère pas dans un domaine particulier.

Les limites de l'intervention du maître E.

Après la fin de l'aide, M. Seknadje conseille de proposer à l'enfant des entretiens individuels sur "Comment cela se passe en classe ?", "Qu'est-ce que tu fais ?", etc.

C'est une étape intermédiaire. Elle a pour but d'aider l'enfant à apprendre progressivement à surmonter de lui-même ses difficultés, même si elles sont un peu plus importantes que pour les autres.

C'est un passage graduel à l'autonomie. Il se fait par intériorisation du discours du maître E, puis du débat externe avec le maître E. Il faut que l'enfant se parle à lui-même, qu'il mentalise l'expérience.

Les relations avec les familles.

M. Seknadje pense que l'entretien doit être proposé à la famille par l'enseignant de la classe.

Lorsque l'enseignant, le maître E et la famille peuvent discuter ensemble du projet d'aide, les meilleures conditions sont réunies.

La relation avec l'équipe pédagogique.

M. Seknadje indique qu'il y a nécessité d'être rigoureux vis-à-vis des demandes d'intervention des enseignants si nous tenons à conserver notre identité.

Il utilise une métaphore médicale :
le maître E n'est pas un antibiotique. Il n'effectue pas de prise en charge. C'est un prescripteur, il cherche le trouble. Il se donne les moyens avec l'enseignant de la classe et l'enfant d'y voir plus clair, d'approfondir la compréhension du cas.

La notion de contrat.

Le contrat est une notion de droit civil. Elle suppose l'égalité des deux partenaires.
Le maître E doit une information à l'élève.

VALÉRIE BLIN